# Résidence du Parc - Neyrac les Bains

	Contrat de	location saisonnière
Entre les s	soussignés :	
	TIER 120 impasse de la Poste - 07380 NEYR É le bailleur d'une part,	AC LES BAINS
Nom :		Prénom :
Adresse :		
Tél :	E-	mail :
Dénommé	é le locataire d'autre part.	
Choix et a	dresse de location : (cocher votre cho	oix d'appartement)
	<u>Résidence du Parc</u> 120 impasse de la Poste 07380 NEYRAC LES BAINS	Résidence Les Tilleuls 48 impasse du Parc 07380 NEYRAC LES BAINS
□ F2	☐ F2 APMR ☐ T2 dupl	ex F3
Période d	e location :	
Les locaux	x, objets du présent contrat, sont loué	s meublés à titre saisonnier.
Il a été co	nvenu d'une location pour la période	du /// au ///
Arrivées /	Départ	
En cas d'arri	es se font le dimanche à partir de 10h ivée le samedi (nuit supplémentaire en début pilités de votre appartement, au cas par cas.	00 et jusqu'à 16h00. de séjour, du samedi au dimanche), l'heure d'arrivée sera fixée en fonctio
•	ts se font le samedi à 10h00. Épart le dimanche (nuit supplémentaire en fin	de séjour, du samedi au dimanche), le départ s'effectue à 09h00.
Options :		
□ Locatio	n linge de lit (20 € / lit / séjour)	□ Location linge de toilette (20 € / personne / séjour)
Règlemen	t des arrhes :	
Le locatair	re doit verser 30% d'arrhes, adressées	avec le présent contrat.
		nvier 2024, et sous réserve de désistement de votre part des arrhes sera encaissé le 30 janvier 2024.

Pour toute réservation effectuée après le 30 janvier 2024, le chèque de règlement des arrhes sera encaissé

# Règlement du solde et taxe de séjour :

à réception.

Le solde est à régler 1 mois avant votre arrivée.

La taxe de séjour est à régler sur place le jour de la remise des clefs.

# Résidence du Parc - Neyrac les Bains

#### Détail du montant des arrhes et du solde :

RÉSIDENCE DU PARC	Montant du loyer	Montant des arrhes	Montant du solde (hors charges et options)		
F2 et F2 APMR	770 €	230€	540€		
F2 Duplex - 2 personnes	770 €	230 €	540€		
F2 Duplex - 3/4 personnes	850€	255 €	595 €		
RÉSIDENCE LE TILLEUL	Montant du loyer	Montant des arrhes	Montant du solde		
	850€	255 €	595 €		
Appartement F3	Eau et électricité en supplément- À régler sur place Montant selon relevés au compteur à l'arrivée et au départ				

<sup>-</sup> Pour une demande de location hors saison thermale, merci de nous contacter -

### État des lieux et cautions :

Un état des lieux sera effectué à votre arrivée et à votre départ.

1 chèque de caution de 500 € pour l'appartement et 1 chèque de caution de 60 € pour le ménage vous seront demandés le jour de la remise des clefs.

Si l'état de l'appartement nécessite le passage d'une femme de ménage, le chèque de caution de 60 € pour le ménage sera encaissé.

## Obligations d'occupation des lieux :

Le locataire a pour obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise.

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

# Assurances multirisque villégiature :

<u>Assurance multirisque villégiature</u> : Le locataire est tenu de présenter un justificatif d'assurance multirisque villégiature lors de l'entrée dans les lieux.

<u>Assurance Animaux Domestiques</u>: Le locataire séjournant accompagné de son animal domestique est tenu de présenter un justificatif d'assurance Animaux Domestiques lors de l'entrée dans les lieux.

<u>Assurance annulation</u>: Nous conseillons à nos locataires de souscrire une assurance annulation car aucun remboursement ne sera possible (exemple: Europ Assistance).

Nous vous souhaitons un agi améliorer votre confort.	réable séjour	et sommes a	à votre écou	te pour t	oute	remarq	ue qui	pourrait
Fait en deux exemplaires à _				le	/	/	/	/

Le bailleur

Le locataire (signature précédée de la mention "lu et approuvé")

- Share